VILLE DE THÔNEX

Procès-verbal
Séance du 11 février 2025

Présences :

Messieurs	Bruno da Silva	Maire
	Pascal Uehlinger	Conseiller administratif
Monsieur	Florian Wünsche	Président du Conseil municipal
Mesdames	Alimi Masha	Moro Virginie
	Bersier Julie	Munier Alexandra
	Cauvin Francesca	N'Guessan Pélagie
	Mancini Françoise	Raiola Laurence
Messieurs		
	Avigdor Daniel	Loureiro Daniel
	Bickel Pierre	Peyraud Alexandre
	Boux de Casson Fabrice	Piguet Frédéric
	Calame Philippe	Ruppen Xavier
	Germann Martin	Saudan Guy
	Gregori Roberto	Stark Richard
	Knörr Stephen	Thomas Sebastien
	Üregen Ali	Ventouras Thierry
Excusé(e)s	Marc Kilcher	Joseph Camuglia
	Alain Nicolet	

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2024

2. Assermentation de M. Ali Uregen, conseiller municipal, en remplacement de Mme Jacqueline Nyake, conseillère municipale démissionnaire

3. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de président-e de la commission économie publique en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

4. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e de la commission cohésion sociale en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

5. Communications du bureau du Conseil municipal

6. Communications du Conseil administratif

7. Rapports des commissions

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'700'000.- pour l'acquisition de deux parcelles dans le hameau de Fossard

9. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 186'000.- pour la consolidation du mur de soutènement de la route de Villette et aménagement de la chaussée

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.- pour financer les études de l'étape III de Belle-Terre comprenant la réalisation de deux PLQ distincts pour les pièces urbaines A4 et A5

11. Demande d'un crédit cadre pour la période 2025-2030, de CHF 5'000'000.- pour financer les études relatives au réseau d'assainissement des eaux (sera financé par le FIA)

12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 400'000.- pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz

13. Motion du groupe Alternative « Pour une plus grande attractivité de la place de Graveson »

14. Motion des groupes Le Centre-Vert'libéral et PLR « Pour la création d'un skate park et d'un pumptrack sur les Trois-Chêne »

15. Motion du groupe PLR « Renforcement de l'accessibilité numérique des services et informations communales via une application adaptée pour Thônex »

16. Motion du groupe PLR « Pour une administration moderne et inclusive »

17. Motion du groupe l'Alternative « L'installation de bornes d'information sur les horaires des bus et des trams sur la commune »

18. Propositions du Conseil administratif

19. Questions écrites

20. Propositions individuelles

21. Divers

M. Florian Wünsche, ci-après « le Président » souhaite la bienvenue à l'assemblée à 20h05, notamment au public venu nombreux. M. Thomas s'excuse d'avance de son retard. MM. Kilcher, Camuglia et Nicolet sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

- **Par 19 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 est approuvé.**

2. Assermentation de M. Ali Uregen, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Jacqueline Nyake, Conseillère municipale démissionnaire

Le Président procède à l'assermentation de M. Ali Üregen, il demande à l'élu de se lever et de lever la main droite et dire « Je le jure ou je le promets solennellement » (art. 8 LAC) :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président prend acte de la prestation de serment de M. Ali Üregen et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Assermentation

M. Ali Uregen

− Vu la démission de Mme Jacqueline Nyake, Conseillère municipale en date du 1er décembre 2024 ;

− Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,

− Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

− Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Ali Uregen ;

− Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 15 novembre 2024 ;

il a été procédé :

par M. Florian Wünsche, président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 11 février 2025, à l'assermentation de Ali Uregen, Conseiller municipal en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire.

Le Président :	Le Secrétaire :	Le 1er vice-Secrétaire :
M. Florian Wünsche	M. Julien Niklaus	M. Pierre Bickel

3. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de président-e de la commission économie publique en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

Le Président donne la parole à M. Loureiro, qui propose M. Ventouras. Ce dernier est nommé par acclamation.

Nomination
d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de président-e
de la commission économie publique en remplacement de
Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe de l'Alternative ;

- Attendu qu'il convient de nommer un-e président-e pour la commission économie publique pour remplacer Mme Jacqueline Nyake, présidente démissionnaire,

le Conseil municipal

décide

par acclamation

- De nommer M. Thierry Ventouras pour siéger en tant que président de la commission économie publique en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire.

4. Nomination d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e de la commission cohésion sociale en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

M. Loureiro propose Mme Franscesca Cauvin, qui est nommée par acclamation.

Nomination
d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e
de la commission cohésion sociale en remplacement de
Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe l'Alternative ;

- Attendu qu'il convient de nommer un-e vice-président-e pour la commission cohésion sociale pour remplacer Mme Jacqueline Nyake, vice-présidente démissionnaire ;

le Conseil municipal

décide

par acclamation

- De nommer Mme Fransceca Cauvin pour siéger en tant que vice-présidente de la commission cohésion sociale en remplacement de Mme Jacqueline Nyake, démissionnaire.

5. Communications du bureau du Conseil municipal

Néant.

6. Communications du Conseil administratif

Décès

M. da Silva annonce le décès de Mme Bouchard, collaboratrice communale. Une minute de silence est observée.

Engagement

M. da Silva présente Mme Hélène STORA, future cheffe du service des finances, dont l'expérience dans le milieu bancaire et de l'audit sera fort utile à la commune. L'assemblée lui réserve un accueil chaleureux.

Nomination

M. da Silva remercie les personnes venues à la nomination du Capitaine Veronese en tant que Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, une belle soirée qui a marqué un moment important pour ce corps essentiel à la sécurité de la commune. Ce dernier a montré son utilité pas plus tard qu'hier en intervenant sur un début d'incendie à la rue de Genève.

MEP parvis de la Salle des fêtes

M. Uehlinger déplore que la présentation du mandat d'étude parallèle du parvis de la Salle des fêtes auquel le Conseil municipal a été invité n'a attiré que trois élus. **M. Uehlinger** salue donc Mme Bersier, M. Bickel et M. Stark pour leur présence. Lors des trois jours ouverts au public, durant lesquels l'urbaniste communale Mme Parisi s'était mise à disposition pour aborder tout projet, seules deux personnes s'étaient présentées, l'épouse de M. Uehlinger et la mère du lauréat. **M. Uehlinger** regrette une telle participation pour un projet qui concerne un point central de la commune.

Séance publique 2e étape Belle-Terre

M. Uehlinger annonce une séance publique à Belle-Terre le 27 mars, à l'école du même nom. Elle est liée à l'enquête publique de la 2e étape de Belle-Terre. **M. Uehlinger** encourage vivement les personnes présentes à participer à cette séance.

M. Uehlinger indique qu'un bail a été signé avec M. Samuel Terrier, agriculteur de son état, pour la parcelle de 30'000m2 de Villette, qui sera discutée au point à l'ordre du jour en lien avec la problématique du mur.

La commune a aussi resigné un bail avec les SIG par rapport à la tarification 2025-2027, qui est bien inférieure à celles évoquées dans la presse de 30% à 50%. Les tarifs seront de 10 et 14 centimes pour les périodes basse et haute respectivement en 2025, 10 et 12 centimes en 2026 et 8,5 et 9 centimes en 2027. Ces tarifs compétitifs s'expliquent par le fait que la commune a une consommation importante mais fournit aussi de l'énergie grâce à ses nombreux panneaux photovoltaïques.

Le Président annonce comme de coutume qu'à 23h, le point 20 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » sera abordé.

7. Rapports des commissions

- **Mme Pélagie N'Guessan, remplaçante du président de la commission cohésion sociale**

La séance du 21 janvier 2025
Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024
2. Subvention TPG
3. Chèque famille
4. Divers

Mme N'Guessan indique que la séance s'est tenue en présence de M. da Silva et Mme Dahan, responsable du service de la cohésion sociale. Le procès-verbal du 28 novembre 2024 a été approuvé par 2 voix pour et 3 abstentions. La subvention TPG a été discutée, et Mme Dahan a présenté quatre variantes. Après discussion, la tranche d'âge 18-65 ans a été acceptée à l'unanimité. L'option 4 a été approuvé par 3 voix pour. Une nouvelle proposition a été formulée pour les personnes qui achètent leur abonnement plus tard. La commission a décidé d'ouvrir qu'une seule fenêtre d'inscription au 1er février par 4 voix pour et 1 voix en faveur de deux fenêtres d'inscription. En outre, le chèque famille sera désormais ouvert aux associations thônésiennes et chênoises. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Dans les divers, l'invitation à l'inauguration de la Manivelle a été soulevée.

- **M. A. Nicolet, président de la commission espaces publics**

La séance du 28 janvier 2025
Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024
2. Bilan de la semaine de valorisation des déchets 2024
3. Gestion des déchets des bâtiments publics
4. Phase-pilote et développement de la collecte des déchets de cuisine
5. Divers

M. Calame donne une lecture rapide du rapport de M. Nicolet en son absence. La séance s'est tenue en présence de M. Kilcher, M. Eddy Philippe et M. Guillaume Jalley. Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 a été accepté par 1 voix pour et 3 abstentions. Au point 2, la semaine de valorisation des déchets 2024 a été marquée par la journée des concierges, un atelier dans les écoles et des activités le samedi sur la place de Graveson pour l'Urban Plugging qui a réuni les trois communes chênoises pour la première fois. Le point 3 concernait la gestion des déchets des bâtiments publics et le point 4 la phase-pilote et le développement de la collecte des déchets de cuisine. Dans les divers, M. Eddy Philippe a donné quelques informations sur la motion déposée par le Centre pour un inventaire des zones aménagées sur les espaces publics à l'aide d'un tableau Excel. L'implantation de 100 arbres sur l'espace public pour la première étape du plan canopée a aussi été mentionnée, ainsi l'installation de fontaines et brumisateurs, et la mise en place d'espaces pour chiens aux parcs François-Auguste Chatrier et Marcelly.

- **M. P. Calame, président de la commission finances**

La séance du 30 janvier 2025
Ordre du jour
Discussion et/ou vote sur

1 Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2024
2 Demandes de crédits

a. Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'100'000.- pour chiffrer le projet de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du CSSM (DT_185)

b. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 186'000.- pour la consolidation du mur de soutènement de la route de Villette et aménagement de la chaussée

c. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.- pour financer les études de l'étape III de Belle-Terre comprenant la réalisation de deux PLQ distincts pour les pièces urbaines A4 et A5

d. Demande d'un crédit cadre pour la période 2025-2030, de CHF 5'000'000.- pour financer les études relatives au réseau d'assainissement des eaux (sera financé par le FIA)

e. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'403'000.- pour la 3ème étape de MAP-FORON

3 Présentation, pour information, du Plan Financier Quadriennal 2025-2029
4 Autres demandes de crédits :

a. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 10'400'000.- pour l'acquisition d'un immeuble locatif au 25, avenue Adrien-Jeandin

b. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'750'000.- pour l'acquisition de deux parcelles dans le hameau de Fossard

5 Passerelle Mapraz : information et discussion
6 Jetons de présences des Conseillers-ères municipaux-ales
7 Divers

M. Calame rapporte que la séance s'est tenue en présence de M. Uehlinger et Mme Stora, nouvelle responsable du service financier de la commune. Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 a été approuvé par 5 voix pour et 2 absentions. Au point 2, la demande de crédit d'étude de 1,1 million de francs pour déterminer le projet de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment du CSSM a été étudiée. Jugeant ce montant élevé, et l'estimation des travaux futurs étant de 28 millions, la commission a souhaité que soient auditionnés le directeur du CSSM, l'architecte pilote du projet et le Conseiller municipal délégué lors d'une prochaine commission. Le point a donc été reporté.

Ensuite, la commission a traité la demande de crédit d'engagement de 1,403 million de francs pour la 3e étape de MAP-FORON, qui a été acceptée par 7 voix pour. Le plan financier quadriennal a ensuite été présenté pour information. M. Calame donne lecture du paragraphe spécifique de son rapport car il lui semble important : *Il instaure que ces tableaux restent toujours par principe incertains, en particulier sur le montant prévisible des recettes fiscales et des montants de la péréquation intercommunale. Il présente une augmentation en moyenne de 1 collaborateur par année, une augmentation significative des montants des amortissements et des frais de la dette, et une nécessité estimée d'augmentation de 6 centimes additionnels en 2029 pour rééquilibrer les budgets.*

M. Calame précise que le vote sur la baisse des impôts de 2024 porte pour lui seul un montant comparable à environ 3 centimes additionnels de moins pour la commune. Le dernier point qui n'est pas en lien avec un de ceux à l'ordre du jour pour lesquels M. Calame interviendra plus tard concerne les jetons de présence des CM, en particulier l'indemnité pour les séances de commissions longues. Après analyse statistique, la commission a approuvé à l'unanimité une majoration de 50% pour les séances qui durent plus de 2h30. Son entrée en vigueur a été votée au 1er juin par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention [sic].

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'700'000.- pour l'acquisition de deux parcelles dans le hameau de Fossard

Préambule

M. Uehlinger indique que la commune a été contactée il y a peu de temps pour une proposition d'acquisition des parcelles qui font partie de l'hoirie Pigny. Mme Pigny étant décédée et le nouveau propriétaire ne souhaitant pas garder le bien, il a proposé à la commune de l'acheter. Un prix d'achat a été étudié en commission des finances en fonction des capacités, avec l'aide d'un architecte EPFZ reconnu par l'État qui fait des estimations à Thônex depuis 15 ans. La conclusion a été que la somme maximum se situe à 5,5 millions, adjoints de 200'000.- de frais divers pour l'acquisition. Le CA a regardé les possibilités d'utilisation future des bâtiments et espaces en jeu. Ils se trouvent cependant sur un plan de site, et à proximité du Foron, soit avec des distances aux limites qui empêchent des développements à l'heure actuelle. Il faut en outre compter 3 à 3,5 millions de travaux sur la bâtisse assez vétuste pour assurer sa viabilité. Si tant et si bien que l'acquisition se fasse, la commission des travaux sera sollicitée pour réfléchir à ce qui doit être priorisé.

M. Uehlinger affiche une ébauche de ce qui pourrait se faire sur le site, issue d'une brève étude préliminaire effectuée à l'interne. En vert figure l'espace qui serait dédié à une crèche, en jaune l'espace qui resterait consacré à la restauration, et en bleu un espace mémoriel. Au 1er étage de la bâtisse se trouverait la 2e partie de la crèche, et les espaces en rouge pourraient potentiellement être transformés en chambres d'étudiants. Au 3e étage se trouveraient d'autres logements étudiants et, en bleu, un espace qui pourrait être mis à disposition de la commune pour des expositions, par exemple. Ces propositions ne sont que théorique à ce stade, et devront être affinées si l'acquisition se fait. Le CA in corpore soutient le projet et invite le CM à voter l'enveloppe pour pouvoir développer la surface, qui mérite attention.

M. Calame indique que la commission finances a approuvé la demande d'un montant maximum 5,5 millions hors frais par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Débat

M. Bickel donne lecture d'une intervention de l'Alternative : *Un montant de 5,7 millions de francs nous est demandé ce soir, sans être cependant assuré que le vendeur accepte la proposition de la Ville de Thônex.*

Au vu de l'état problématique des deux bâtiments, une rénovation s'imposera, évaluée dans une fourchette de 3 à 3,5 millions, soit au total un investissement de plus de 9 millions. Le cœur de Fossard mérite d'être rendu plus accueillant, d'autant plus que nous avons voté il y a peu un crédit pour la décoration végétale de sa placette, et qui a été réalisée.

Au vu de la situation financière de notre commune, cette dépense est-elle adéquate, et un tel montant ne pourrait-il pas être mieux investi dans une autre infrastructure communale ?

Néanmoins nous pensons qu'il est nécessaire que notre commune acquière des biens fonciers, et donc l'Alternative votera positivement cette proposition.

Cependant l'utilisation de ces bâtiments rénovés n'est pas clairement définie. Si un restaurant amènera assurément de la vie à cet endroit, la crèche, indépendamment du fait que l'Alternative l'appelle de ses vœux, est assez décentrée et risque d'amener un certain trafic, mais n'écartons pas l'étude de sa faisabilité. La création d'une crèche est soumise à des normes assez strictes, qui peuvent poser problème, surtout dans un bâtiment ancien.

Des logements pour des étudiants, aussi louable que soit cette proposition, est-elle justifiée ? À Villette une résidence pour étudiants verra prochainement le jour, avec des fonds privés. Mais d'autres destinations sociales ont été évoquées, auxquelles nous ne pouvons que souscrire. Mais il faudra faire des choix.

Enfin, l'idée d'un musée mémoriel nous semble discutable. Quel public s'y déplacera-t-il ? Et par ailleurs nous avons un chemin mémoriel interactif et innovant. Donc ce doublon fait-il sens ? La question de l'affectation de ces deux bâtiments mérite donc réflexion, notamment dans une commission (à définir), qui pourra ensuite soumettre des propositions à notre assemblée. Je vous remercie pour votre attention.

M. Knörr s'enquiert de savoir ce que quelqu'un d'autre pourra faire des parcelles si la commune ne les acquière pas. **M. Uehlinger** répond que la commune pense que l'espace de restauration n'est pas viable, qu'il nécessite un investissement de 5,5 à 7 millions de francs, en plus de 2 à 3 millions de travaux. Il serait fort dommageable de perdre ce lieu sympathique. Un autre projet a d'ailleurs déjà avorté. **M. da Silva** précise que le dossier de ce projet est arrivé par le biais d'un projet cantonal de logement d'urgence qui devait s'y déployer pour accueillir jusqu'à 80 personnes dans du logement temporaire nocturne, sans garantie d'occupation la journée et sans contrôle des profils.

Face à cette perspective, **M. da Silva** rapporte que la commune a été saisie par les promoteurs du projet pour obtenir son aval, qu'elle n'a pas accordé. En effet, le CA a estimé que la parcelle n'était pas adaptée à ce genre d'accueil, étant décentrée et mal desservie. Ces arguments avancés ne semblent pas aussi pertinents pour la crèche, car il s'agit d'un lieu de destination. Vu la situation des crèches dans la région, les familles se déplacent. Il s'agit aussi de l'axe nord-sud des pendulaires, et peut donc être sur le chemin plusieurs familles.

Le lieu n'est simplement pas adapté à l'accueil d'urgence de personnes, qui sans activités, seraient appelées à « zoner » dans le secteur, à proximité d'une frontière qui pose passablement de soucis, les quartiers de France voisine étant classés en zone de sécurité prioritaire. L'exécutif ne souhaite pas d'un public précaire dans cette région, des arguments clairement posés qui ont découragé le premier promoteur.

Les services communaux ont ensuite procédé à un inventaire du potentiel de la parcelle, et l'ont croisé avec les politiques publiques demandeuses d'espaces, notamment la petite enfance. Le projet de crèche a rapidement été identifié comme intéressant. Il semblait aussi pertinent de rendre l'activité de restauration à l'espace, qu'il serait possible de lier avec un projet de réinsertion professionnelle. Finalement, l'occasion se présente de préserver l'âme et l'esprit du hameau. L'expérience de Villette montre qu'il est dommage de ne pas relancer des activités qui prennent fin, et il en va aussi de la responsabilité communale d'œuvrer au maintien d'une certaine typicité des hameaux.

M. Uehlinger rebondit sur l'intervention précédente de M. Bickel pour signaler que la ferme sise au 34 route de Jussy, en surface SPS, accueille une crèche. Le SASSAJ ne s'est pas offusqué d'y créer une crèche, il est donc possible d'en installer dans des bâtiments classés.

Mme Raïola donne lecture d'une déclaration pour le Centre-VL :

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,

*Le Centre-VL soutient la demande de **crédit d'engagement de CHF 5'700'000.-** pour l'acquisition des parcelles **n°3495** et **n°6350** situées au hameau de Fossard 19-21 à Thônex.*

La récente mise en vente de ces parcelles représente une opportunité stratégique pour notre commune. Cette acquisition permettrait de préserver avec l'intervention des pouvoirs publics un site remarquable.

De plus, il offre la possibilité de développer un projet de grande valeur pour la collectivité actuellement à l'étude, en collaboration avec des partenaires potentiels qui pourraient co-financer des futurs locaux.

En cela notre groupe demande au Conseil administratif de tenir compte du potentiel apport de fonds externes pour décider de l'affectation définitive du site.

Parmi les pistes envisagées, discutées en commission et que notre groupe verrait d'un très bon œil, nous trouvons :

- ***Un espace de restauration. Cela permettrait de redonner au site sa fonction première, en bénéficiant d'un environnement luxuriant. Si un tel espace pouvait s'inscrire comme un axe de la nouvelle politique de la jeunesse portée par notre magistrat Bruno da Silva, nous aurions ici l'occasion de développer un projet à vocation sociale : favorisant la réinsertion professionnelle des jeunes ou d'autres personnes en situation de décrochage. L'insertion par le travail, une valeur qui nous tient à cœur.***
- ***Une crèche ou un centre d'accueil pour la petite enfance. Dans un contexte de manque de places et dans un environnement aussi agréable, ce projet constitue une vraie aubaine.***
- ***Des logements relais (pour situations d'urgence et temporaires) ou pour étudiants.***
- ***Ou encore bénéficier de la proximité du chemin mémoriel et de la frontière pour développer un projet dédié à la mémoire et à l'histoire si particulière de notre ville***

Le Centre-VL estime que cette acquisition est une réelle opportunité pour renforcer les infrastructures de notre commune et offrir de nouveaux services à la population.

Un tel achat par la commune permettrait de rendre ce hameau plus vivant tout en lui permettant de garder son âme à laquelle nous sommes attachées. Après la disparition de l'Auberge de la Villette, il ne faudrait pas que Fossard perde aussi son restaurant.

Nous voterons donc en faveur à cette demande de crédit et vous encourageons à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Alimi reste dubitative quant à cette demande de crédit. Avec les travaux, l'engagement reviendrait à presque 10 millions de francs. Elle rappelle qu'un budget de fonctionnement déficitaire a déjà été voté, et que la dette communale s'élève à plus de 80 millions. En outre, le centime additionnel à Thônex est au-dessus de la moyenne cantonale. Ce crédit d'engagement va entraîner des budgets de fonctionnements incompressibles, ce qui inquiète Mme Alimi.

M. Uehlinger répond que financièrement, un tel investissement se ferait sous l'égide du patrimoine financier, et toucherait donc aux liquidités, peut-être à l'emprunt si nécessaire. Il n'y aurait pas d'amortissements qui impacterait le budget de fonctionnement. Le crédit aurait représenté une charge importante si le bien était inclus dans le patrimoine administratif, et péjorerait effectivement le budget de fonctionnement.

Mme Alimi objecte qu'une crèche générerait un budget supplémentaire incompressible, puisqu'elle serait dans un bâtiment administratif, qui ne rapporte pas d'argent. **M. Uehlinger** rappelle que les crèches gérées à Thônex sont gérées par la Fondation de la petite enfance de Thônex, une entité de droit privé, qui paie un loyer pour utiliser des locaux communaux. Ces locations entrent donc dans les rubriques du patrimoine financier, et dans le budget de fonctionnement, la crèche louera l'espace.

Il semble paradoxal de déplorer le coût élevé des crèches alors que Mme Alimi les a défendues avec véhémence dans tout le canton, sachant qu'une fondation louera les locaux, même cette dernière est essentiellement financée par la commune. **Mme Alimi** déclare qu'elle n'est pas contre les crèches puisqu'elle a lancé une motion et un projet de loi en tant que députée. Simplement, au niveau financier, il lui importe de savoir quel est l'avenir de la commune, et elle fait part de son inquiétude sur le sujet.

M. da Silva se déclare aussi dubitatif, mais de la surprise de Mme Alimi quant au fait qu'un crédit d'engagement donne lieu à travaux. Récemment, CHF 50'000.- ont été votés pour un crédit d'étude de Belle-Terre, et il est clair que cette somme ne couvrira pas la 3e étape. Il s'agit ici effectivement d'un crédit d'engagement pour l'acquisition de la parcelle, et toute une série de rénovations suivra.

M. da Silva nourrit également des doutes sur la facilité à énoncer des grands principe et des grandes volontés dans cette assemblée, mais à se rétracter lorsqu'il faut financer certaines prestations publiques. De même qu'il n'est pas possible d'exiger plus de sécurité sans financer les salaires des policiers municipaux, il n'est pas réaliste de demander plus de places de crèche sans les financer, qu'importe qu'il s'agisse de partenariats avec le secteur privé ou de l'acquisition d'un bâtiment. Porter des politiques implique de les inscrire dans le budget communal, et le fait est que ces politiques ambitieuses et bien souvent nécessaires ont un coût. M. Uehlinger vient d'expliquer pourquoi ce coût ne sera peut-être pas aussi élevé que certains pensent, et un groupe politique a au moins relevé le propos présenté en commission qu'il est possible de faire appel à des prestataires externes pour alléger la facture.

Cependant, ce qui est demandé aujourd'hui est d'acter une certaine volonté politique, et répondre à la question de savoir si la commune souhaite devenir un acteur du hameau de Fossard pour y installer des outils servant des politiques importantes pour Thônex. Le CA répond à cette question par l'affirmative, qui est préférable à laisser des privés ou d'autres acteurs occuper l'espace et en assumer ensuite les conséquences. Le CA voit en effet d'un mauvais œil les biais et les conséquences négatives qu'un autre type d'utilisation pourrait avoir.

M. Calame rappelle que la répercussion de la loi baissant les impôts cantonaux a été une perte de 2 millions de francs pour Thônex. Les conséquences sur le budget communal ont un impact bien plus important qu'un investissement ponctuel de 5,7 millions, plus quelques millions de travaux. Pour ces derniers, plusieurs entités publiques ou parapubliques auraient un intérêt à subventionner autant les travaux de rénovation que les frais de fonctionnement créés sur place.

M. Calame a d'ailleurs récemment transmis au secrétariat général l'adresse d'une fondation qui finance la rénovation du patrimoine bâti genevois accessible au public. Le hameau de Villette a perdu son auberge récemment, et la vie sociale qu'elle apportait. Il s'agit aussi d'un élément important à Fossard. Or, si commune n'achète pas, soit un acteur institutionnel l'acquiert et sa destination serait inconnue, soit un privé l'acquiert et il n'y aura guère plus qu'une clôture. Il existe un vrai enjeu urbanistique et social, et ne rien faire reviendrait à laisser Fossard devenir un hameau-dortoir. Il serait dommage que le dernier restaurant de village de Thônex disparaisse.

En outre, il existe nombre de fondations qui seraient intéressées par un restaurant de réinsertion. Le coût final sera vraisemblablement moins des 9 à 10 millions évoqués en raison des financements privés pour la rénovation, voire même pour le fonctionnement.

Quant à la création de places de crèches, elles sont financées par la deuxième péréquation intercommunale. Il s'agit certes d'un montant important, mais les enjeux le sont également.

M. Ruppen attire l'attention sur la distinction entre un crédit d'amortissement et d'investissement avec une ligne budgétaire et un bien financier bâti actif. Ainsi, 5 millions sont ici demandés pour procéder à une opération essentiellement comptable.

Sinon, **M. Ruppen** pense qu'il faut préserver le hameau, mais demande quelles sont les contraintes pour la réaffectation, notamment si les bâtiments sont classés. Il sera important de bien étudier les volontés pour savoir que faire réellement sur les parcelles. Pour rappel, le restaurant du CSSM est toujours fermé, et le dossier n'intéresse pas les restaurateurs car « il ne tient pas la route » financièrement. Le même problème se pose à Fossard. De plus, la présence d'un restaurant et d'une crèche créera vraisemblablement des problèmes de trafic aux heures de pointe. L'Alternative est en faveur de l'acquisition, mais il faudra bien se positionner sur l'affectation de l'objet.

M. Uehlinger pense que M. Ruppen a partiellement raison sur la question des nuisances apportées par une crèche, mais nuance en avançant que son petit gabarit limiterait le trafic supplémentaire à des proportions gérables. Le CA pense aussi qu'un restaurant formateur/de réinsertion et une crèche peuvent bénéficier de synergies, et les espaces étudiants également.

M. Germann s'interroge sur la capacité financière de la commune à faire cette acquisition, mais nombre d'éléments donnés ce soir sont rassurants sur ce point. Le domaine est d'un grand intérêt pour la commune, non seulement au niveau patrimonial car il s'agit de sauvegarder un joyau villageois entouré de verdure, mais aussi dans la perspective d'acquérir les parcelles pour mettre en œuvre les politiques publiques. En plus, l'occasion se présente de « faire d'une pierre deux coups » en créant une crèche. Il sera néanmoins important de bien discuter en commission des autres sources de financement extérieur possibles, et des affectations à y réaliser.

M. Piguet se déclare rassuré par les explications de M. Calame sur l'aspect du budget de fonctionnement. Il n'existe pas de raison de craindre un budget important vu les partenariats que le CA s'est engagé à construire. D'autre part, il est important de préserver ce patrimoine historique, et de pouvoir continuer à l'utiliser en tant que restaurant, avec sa magnifique terrasse au bord du Foron. L'endroit rappelle à un certain art de vivre qui participe au sentiment d'appartenance communale, et est culturellement fondamental.

Mme Moro s'interroge sur la question du patrimoine de Fossard et de Villette. La commune avait eu l'opportunité d'acquérir deux maisons à Villette, mais ne l'avait pas fait en raison de réticences politiques. La question se pose de savoir pourquoi un revirement de position est opéré en proposant d'acquérir cette fois.

En outre, **Mme Moro** demande quelle est la rentabilité d'un restaurant de réinsertion, eu égard aux discussions sur le budget de fonctionnement. Certes, beaucoup de fondations s'intéressent à de tels projets, qui sont dans l'air du temps, mais le rendement doit aussi être étudié. Mme Moro s'enquiert de savoir si une fondation a déjà été approchée pour l'acquisition du bien et le développement d'un projet.

M. Uehlinger répond que le CA et les services ont travaillé dans une relative urgence, la prise de contact du vendeur étant récente suite au décès de la propriétaire. Des propositions ont été formulées, ainsi que des pistes d'hypothèses, alors que l'acquisition n'est pas encore réalisée. La problématique est souvent la même et revient à demander si un projet doit être élaboré avant d'acheter, ou après. **M. Uehlinger** n'a pas la réponse, mais dans l'urgence, il propose d'acheter et avance que l'exécutif ne voulait pas venir « avec une page blanche ». Quant au manque de cohérence évoqué par Mme Moro, la réalité est que la maison Braillard avait été proposée au CM pour en faire l'extension de la Mairie à une somme qui paraîtrait aujourd'hui désuète. Le CM a cependant refusé la délibération, et la commune « s'en mord les doigts ». Pour être précis, il ne s'agissait pas de Villette, mais du bâtiment en face du restaurant à la route Blanche, de l'autre côté de la Mairie. Le CA maintient que sa ligne est cohérente depuis plusieurs dizaines d'années, il semble donc peu légitime de retourner la problématique devant le CA, qui fait des propositions, mais le CM a ultimement le pouvoir de décider.

M. da Silva indique que parmi les partenaires contactés figure Caritas, qui a fermé son établissement à Plan-les-Ouates et cherche actuellement un espace pour relancer son activité. La fondation Pro-Genève amenée par la FASE présente aussi des opportunités, mais Caritas paraît le plus concret à ce stade pour déployer des outils qu'il avait ailleurs dans le canton. Quant au parallèle avec la maison Braillard, il est aussi intéressant car l'investissement à l'époque était de 4 millions de francs, une somme estimée trop chère et/ou pas assez visionnaire. Plus tard, 12 millions ont allégrement été votés pour l'extension de la Mairie, soit trois fois plus. Il existe ainsi de tels moments où porter une volonté politique revient aussi à porter sa responsabilité « un mardi soir à 21h05 ». **Mme Moro** précise qu'elle ne parlait pas de la cohérence du Conseil administratif, mais de celle du Conseil municipal.

*Sur une demande de **M. Boux de Casson**, une pause est prise à 21h06. La séance reprend à 21h15.*

À **M. Knörr** qui s'enquiert de savoir si la succession a été réglée, **M. Uehlinger** répond par l'affirmative. Les raisons de vente sont connues et privées, et il n'y a qu'un seul interlocuteur.

M. Boux de Casson rappelle qu'il existe beaucoup d'investissements à venir, avec notamment la nouvelle école de Caran d'Ache, la rénovation de Pont-Bochet et de l'Auberge communale, la réfection autour de la salle des fêtes, l'assainissement de l'éclairage public, le nouveau groupe scolaire de Belle-Terre, la rénovation de l'enveloppe de la salle des fêtes, et le CSSM. Il est important de garder en tête ces investissements qui vont venir péjorer les finances en raison des amortissements et des intérêts qu'ils entraînent. Quant à la crèche, elle pourra accueillir probablement autour de 30 enfants. La commune est à la recherche de bâtiments, et la location est très onéreuse.

Le bus qui s'arrête à Fossard est à 230 mètres du restaurant, et **M. Boux de Casson** conçoit qu'il n'y ait pas forcément besoin de la voiture pour amener les enfants, réduisant partiellement la problématique du parking à Fossard, qui a toujours été compliquée puisqu'il s'agit d'une impasse. Il existe une dimension émotionnelle aux propos de M. Boux de Casson, qui se remémore la convivialité que le restaurant de Villette apportait. Maintenant, seule l'association de Villette fait vivre un peu le hameau en organisant des pique-niques. Quand il n'y plus de commerces, toute localité tend à devenir une cité/hameau dortoir, certes luxueuse par ses villas, mais cela reste un développement regrettable.

Le hameau est pittoresque, et le restaurant était très apprécié, témoin d'une époque où l'on savait savourer le temps long. **M. Boux de Casson** résume son sentiment en avançant que son cœur balance, de nombreuses incertitudes demeurent, ce qui est généralement peu apprécié en politique. Le désir est toujours de savoir combien un projet va rapporter, et coûter, ce qui n'est pas le cas ici. D'un autre côté, M. Boux de Casson préfère « tenter l'audace » plutôt que de voir un privé s'emparer de la villa. Le groupe PLR n'est pas unanime sur la question, mais personnellement, **M. Boux de Casson** votera en faveur de la demande.

M. Uehlinger déclare qu'avec 15 ans d'expérience dans les finances de Thônex, de nombreux budgets déficitaires ont été votés et il est toujours possible de trouver une excuse pour dire que les comptes seront positifs. Il semble qu'il soit plus crédible d'annoncer un budget déficitaire, ce que le plan financier quadriennal reflète. **M. Uehlinger** rejoint M. Boux de Casson sur le fait que des investissements importants existent. Une classe d'école coûte aujourd'hui entre 1 et 1,2 millions, mais CHF 700'000.- vont venir du FIDU. Selon les statistiques du SRED, une classe pleine veut dire que 100 logements ont été créés. En étudiant l'image du Foron, la zone a été déclassée en zone ordinaire, et des appartements onéreux y ont été développés. Par conséquence, les personnes qui y habitent vont vraisemblablement payer des impôts conséquents.

Les CM et CA ont tendance à voir le côté déficitaire car ils sont garants des deniers publics, mais des recettes existent forcément aussi par le biais des personnes en PPE et en loyers libres. Elles sont très difficiles à estimer en raison du décalage entre l'arrivée des habitants et leur première déclaration. Il faut cependant mettre les coûts d'investissements en parallèle avec les coûts de recettes. D'importants investissements en espaces ont été votés et réalisés à Belle-Terre, qui vont être amortis au fur et à mesure des constructions par les diverses taxes. Par exemple, chaque logement créé rapporte CHF 5'000.- du FIDU. Les espaces publics et l'école totalisent presque 100 millions à Belle-Terre, mais la réalisation va rapporter des recettes fiscales et des recettes sous la forme de participation du FIDU. Effectivement, il existera des défis de gestion des risques à l'avenir. Le problème est que le canton peine à donner des chiffres, mais la commune s'en est toujours sortie car il y a toujours eu des rattrapages et des recettes décalées qui ont permis de « sauver la mise » a posteriori. **M. Uehlinger** ne se déclare ainsi pas négatif sur le futur, et des recettes viendront tôt ou tard compenser les investissements effectués à Caran d'Ache. Il faudra néanmoins tenir un jour une réelle discussion avec des experts invités à la commission des finances pour savoir ce que coûtent réellement les investissements au regard des recettes.

M. Thomas rejoint la séance à 21h24.

M. Calame demande le vote nominal sur le sujet. **Mme Raïola** et **M. Piguet** l'appuient.

La parole est donnée à M. Bickel pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 5'700'000.- pour l'acquisition de la parcelle 3945 de Thônex, sise Hameau de Fossard 19-21 et sa dépendance - parcelle 6350 de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu que la Ville de Thônex a appris la mise en vente de la parcelle 3945 de Thônex et de sa dépendance, la parcelle 6350 de Thônex, qui permettraient le développement d'activités d'intérêt communal, selon les pistes de réflexion conduites dans un lieu privilégié ;

- Attendu que la parcelle 3945 comprend plusieurs bâtiments actuellement affectés en hôtel, habitation – rez - activités et autres bâtiments de petites dimensions cadastrés et non cadastrés,

- Attendu que ces parcelles sont situées dans le périmètre du plan de site de Fossard /n° 29'165),

- Vu les espaces extérieurs situés le long du Foron,

- Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir acquérir ces parcelles pour le développement d'activités, notamment communales, voire de logements notamment de type étudiants, selon les premières hypothèses étudiées ;

- Vu les discussions menées directement avec l'héritier de feu Mme Pigny ;

- Vu les estimations effectuées par la Commune pour déterminer la valeur du bien immobilier à CHF 5'500'000.- ;

- Attendu qu'en cas d'acceptation de la présente délibération un mandat sera confié à Me Anken, notaire pour rédiger un acte notarié, dont les honoraires, droits, frais et émoluments sont à la charge de la Ville de Thônex ;

- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et ses annexes,

- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 30 janvier 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 18 voix pour, 1 voix contre 5 abstentions

1. D'accepter l'acquisition de la parcelle 3945 de Thônex de 3'308 m2 sise Hameau de Fossard, propriété de feu Mme Pigny, comprenant plusieurs bâtiments et de sa dépendance – parcelle 6350 de Thônex pour être inscrites au patrimoine financier de la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 5'700'000.- pour cette acquisition. Ce crédit se compose :

a) d'un montant de CHF 5'500'000.- pour l'acquisition de la parcelle,

b) d'un montant estimé à CHF 200'000.- pour les frais d'acte et autres droits, selon l'estimatif.

3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la Ville de Thônex, dans le patrimoine financier.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

Détail du vote :

Pour	Contre	Abstentions
M. Calame	Mme Mancini	M. Uregen
M. Thomas		Mme Bersier
M. Bickel		Mme Moro
M. Stark		Mme Munier
M. Avigdor		Mme Alimi
M. Boux de Casson		
M. Knörr		
M. Saudan		
Mme Raïola		
M. Piguet		
Mme N'Guessan		
M. Gregori		
M. Peyraud		
M. Loureiro		
M. Ruppen		
Mme Cauvin		
M. Germann		
M. Ventouras		

9. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 186'000.- pour la consolidation du mur de soutènement de la route de Villette et aménagement de la chaussée

Préambule

M. Uehlinger indique que le mur se situe entre le haut de la route de Villette et de la parcelle dont la commune a héritée récemment. La problématique du mur est suivie depuis 2013, et selon les ingénieurs, le fait que le mur tienne relève du miracle.

La raison pour laquelle la commune a pu devenir propriétaire après un combat auprès de la CFA, réside dans le fait que l'hoirie des 24 propriétaires ne voulait pas assumer les coûts de réfection du mur, estimé en 2014 à 1,28 million. La commune porte ainsi l'entière responsabilité de devoir remettre la route en état si le mur venait à tomber. Le crédit d'étude demandé consiste à réévaluer le coût et la nécessité des travaux à effectuer. L'espace entre le goudron et le mur s'agrandit au fur et à mesure des années, et des sondages doivent être effectués pour connaître la raison de ces mouvements. M. Uehlinger enjoint les commissaires à voter le crédit d'étude, qui sera déduit du crédit de réalisation à échéance.

M. Gregori doit quitter la séance pour des raisons personnelles à 21h32.

M. Calame rapporte que la commission des finances a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité. Il indique en outre qu'il doit se récuser sur ce point.

Débat

M. Boux de Casson se rappelle qu'un million de francs a déjà été voté pour le mur. Dans le plan envoyé, le nouveau montant est bien plus élevé, à approximativement 2,5 millions. **M. Uehlinger** répond que la commune n'a jamais voté un coût de réalisation, car il ne lui appartenait pas. Seul un crédit d'étude de CHF 75'000.- a été voté auparavant. Les CHF 186'000.- sont destinés à réévaluer les coûts réels et actuels d'une rénovation. Le crédit précédent était consacré au suivi de l'évolution des mouvements du mur, mais pas de sa réalisation puisque la commune n'était pas propriétaire.

M. Knörr déclare que l'UDC votera en faveur de ce crédit.

La parole est donnée à **M. Calame** pour lecture de la délibération.

Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 186'000.-
pour la consolidation du mur de soutènement de Villette
et du réaménagement en surface de la chaussée

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu que la parcelle no 5174 située à Villette est clôturée par un mur de soutènement très ancien constitué de moellons, qui borde la route de Villette côté aval et marque la limite de propriété entre la parcelle privée no 5174 et la parcelle no 5679 (soit la route de Villette) et qui est intégrée au domaine public communal. Ce mur est implanté sur la parcelle privée 5174 qui vient récemment d'être acquise par la Ville de Thônex :
- Vu le crédit d'étude de CHF 33'000,- voté par le conseil municipal en date du 5 février 2013 et le crédit d'étude de CHF 75'000.- voté par le conseil municipal en date du 19 juin 2018 pour l'établissement d'un avant-projet chiffré de la consolidation du mur qui n'est pas stable et qui risque de s'effondrer ;
- Attendu que ce mur s'inscrit dans un ensemble de murs historiques qui domine la zone agricole à l'est de Villette, celui-ci est inclus dans le périmètre du plan de site no 29376B (Villette) en tant que « mur devant être maintenu » ;

- Attendu que la parcelle n°5174 d'une superficie de 37'260m2, classée en zone agricole, est maintenant propriété de la Ville de Thônex, celle-ci a un intérêt prépondérant à la stabilité et la viabilité de ce mur qui supporte la route communale ;
- Vu l'estimation des travaux de réfection et de consolidation du mur qui ont été estimés en 2014 à CHF 1,28 millions HT, un nouveau chiffrage est nécessaire afin d'incorporer une nouvelle version de l'aménagement de surface ;
- Vu le courrier de l'office du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève du 27 juillet 2015 qui confirme que les opérations de conservation de cet ouvrage peuvent bénéficier d'une subvention cantonale sous réserve de répondre à certaines conditions ;
- Attendu qu'un crédit d'étude complémentaire est nécessaire afin de développer un projet définitif qui réponde aux exigences de sécurité et de conservation du mur historique ;
- Vu l'exposé des motifs du service technique communal incluant les coûts de ce projet ;
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 30 janvier 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 186'000.- destiné à couvrir les frais d'étude qui permettront de chiffrer les coûts de consolidation du mur de soutènement sis sur la parcelle n°5174 de Thônex afin qu'il réponde aux exigences de sécurité et de conservation du mur historique en accord avec l'Office du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera sous la rubrique 615.330 du budget de fonctionnement, l'année où la décision d'abandon aura été prise.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.- pour financer les études de l'étape III de Belle-Terre comprenant la réalisation de deux PLQ distincts pour les pièces urbaines A4 et A5

M. Uehlinger indique que l'étape 3 de Belle-Terre comprend des frais d'étude pour les deux PLQ qui seront séparés entre la pièce A4 et A5. Les CHF 95'000.- ne représentent que les 6,5% de droits à bâtir que la commune possède sur cette étape. Le crédit global sera financé par les autres propriétaires que sont l'État de Genève, la fondation Emma Kammacher, la CPEG et plusieurs consortiums, qui représentent 1,29 million de francs. Essentiellement, tout figure dans l'exposé des motifs.

M. Calame rapporte que la commission des finances a approuvé par la demande de crédit par 6 voix pour et 1 abstention.

En l'absence de remarques, **M. Thomas** donne lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.- pour financer
les études de l'étape III de Belle-Terre comprenant la réalisation
de deux PLQ distincts pour les pièces urbaines A4 & A5

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu qu'il convient, dans le cadre du développement en cours de l'étape III du quartier de Belle Terre de réaliser deux PLQ distincts pour les pièces A4 et A5, et que la commune de Thônex participe au développement de différentes thématiques qui viendront consolider qualitativement les études en cours ;

- Vu que cette démarche s'inscrit en phase avec les services de l'Etat qui prévoient une mise à l'enquête technique de ces deux PLQ ;

- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique de la mairie ;

- Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 30 janvier 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 95'000.- pour financer la participation de la commune au développement de l'étape III de Belle Terre comprenant la réalisation de deux PLQ distincts.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir ce crédit au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 79.332 dès la fin de l'étude estimée à 2027.

4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité l'année où la décision d'abandon aura été prise.

11. Demande d'un crédit cadre pour la période 2025-2030, de CHF 5'000'000.- pour financer les études relatives au réseau d'assainissement des eaux (sera financé par le FIA)

M. Uehlinger indique que le CA a pour habitude, dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux obligatoire, de faire voter des bribes de budget en fonction des projets et de leur emplacement. Ces montants sont systématiquement acceptés car ils sont refinancés entièrement par le Fonds intercommunal d'assainissement FIA. Aujourd'hui, pour simplifier les procédures, il a été décidé d'établir un contrat-cadre de 5 millions, qui ne coûte rien puisque l'engagement de dépense est compensé par les remboursements du FIA, et qui évitera de devoir passer systématiquement devant le CM pour chaque demande. Ainsi, la vie des CM sera facilitée puisqu'il s'agit de votes qui ont peu d'intérêt, et celles des employés de l'administration qui doivent préparer les délibérations aussi.

M. Calame rapporte que la commission des finances a préavisé favorablement le point à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **M. Bickel** donne lecture de la délibération

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000.- pour financer les études prévues dans le plan général d'évacuation des eaux de 2024 à 2030

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la Loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

- Vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Thônex adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015 ;

- Vu la planification quinquennale communale remise au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) ;

- Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération ;

- Vu le préavis favorable émis des membres de la commission des Finances lors de la séance du 20 janvier 2025 :

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 5'000'000.- destiné à financer les études et les travaux prévus dans le cadre du Plan Général d'Evacuation

des Eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense de CHF 5'000'000.- dont il convient de déduire le remboursement de la TVA et la participation de tiers estimés à CHF 1'000'000,-, soit un coût net de CHF 4'000'000,-, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 720.330 dès la fin des travaux estimée à 2030.

4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 pour financer ces travaux.

12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 400'000.- pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz

M. Uehlinger affiche un plan de situation. La passerelle enjambe la Seymaz au niveau du chemin de Mapraz, en direction du collège Claparède. **M. Uehlinger** tenait à finaliser cet objet avant la fin de sa législature, mais c'était sans compter sur les déboires des normes et lois qui changent. Une enveloppe de CHF 150'000.- avait été proposée pour recréer une passerelle à l'identique de celle qui existe, soit une rénovation. L'État n'est pas entré en matière car il voulait une mise aux normes fédérales actuelles, qui exigent de placer une passerelle à la hauteur des crues centenaires + un mètre. En tenant compte des rampes PMR qui ne peuvent dépasser les 6% d'inclinaison, les rampes des deux côtés de la passerelle feront 13 mètres. Les culées existantes doivent être repoussée et la passerelle elle-même fera 10 mètres au lieu de 6. Des discussions ont été tenues avec l'OCEau, qui était embarrassé de devoir imposer ces normes, mais compréhensif. **M. Uehlinger** indique qu'il suit ce dossier en binôme avec son homologue M. Florian Gross de Chêne-Bougeries. Les CHF 150'000.- d'origine étaient partagés entre les deux communes, et la situation est la même pour ce crédit complémentaire. L'OCEau a conseillé de procéder au plus vite, les normes devenant plus strictes. Aussi, l'office dispose actuellement des fonds à disposition pour payer tout ce qui ne relève pas de l'infrastructure, soit les plans de géomètre, les ingénieurs, les nouvelles berges, les renforcements etc., pour un total d'investissements de CHF 150'000.-. Certes, la demande d'effort supplémentaire est importante, mais le lieu sera mieux aménagé pour supporter d'éventuelles crues. De nouveau, le crédit étant partagé à 50% avec Chêne-Bougeries, la demande réelle est de CHF 200'000.-. La passerelle ne sera pas construite cette année comme annoncé.

M. Calame rapporte que la commission des finances a approuvé la demande de crédit à l'unanimité.

Débat

Mme Munier donne lecture d'une intervention au nom du PLR :

Mes chers collègues,

Bien sûr, nous aurions préféré que le projet initial ait été soumis aux autorités cantonales avant d'être présenté à ce municipal. Mais la décision a déjà été prise en septembre 2023, et nous n'avons pas l'intention de revenir en arrière face à ce supplément d'investissement demandé ce soir.

Les normes évoluent. Alors que les cours d'eau du canton connaissent des niveaux historiquement bas en raison de la sécheresse, on nous impose maintenant de rehausser la passerelle. Des spécialistes se sont certainement longuement penchés sur la question, et sait-on jamais, la renaturation de la rivière finira peut-être par rehausser le niveau.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas d'autre choix que de nous y conformer. La priorité reste, et restera, la sécurité des enfants. Veillons cependant à ce que des ralentisseurs soient prévus afin que les cyclistes descendant vers le chemin de Mapraz empruntent la passerelle à une allure raisonnable.

Le groupe PLR votera en faveur de ce crédit complémentaire.

M. Peyraud observe que le réchauffement climatique provoque certes des sécheresses, mais aussi de grandes crues.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 400'000.- pour
la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

- Vu que la passerelle existante qui enjambe la Seymaz et qui relie le chemin de Mapraz sur la commune de Thônex au chemin de Fossard sur la commune de Chêne-Bougeries est en mauvais état,

- Vu que cette passerelle se situe au cœur d'un réseau de mobilité douce majeur, qu'il relie le centre de Genève en dehors des axes routiers et dessert un flux important de cyclistes en raison de la proximité immédiate du Collège Claparède,

- Vu qu'une expertise de l'ouvrage rendu par un bureau spécialisé a relevé un état de la passerelle qualifié de mauvais,

- Vu le crédit d'engagement de CHF 150'000.- voté le 26 septembre 2023,

- Attendu que l'Office Cantonal des Eaux exige une élévation significative de la construction afin de prévenir les risques de crues,

- Considérant que le respect des normes fédérales impose un élargissement significatif de la construction afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux vélos cargo,

- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été réévalués à CHF 24'000,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les charges d'entretien de la construction et les charges de financement de l'emprunt,

- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal ;

- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 30 janvier 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 400'000.- pour la reconstruction intégrale de la passerelle enjambant la Seymaz depuis le chemin de Mapraz, afin de se conformer aux normes fédérales en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux exigences de l'Office Cantonal des Eaux relatives aux crues.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. Il y a lieu de déduire de cette somme de CHF 400'000.-, la participation de la commune de Chêne-Bougeries à hauteur de 50 % soit CHF 200'000.-, le montant net, à charge de la commune de Thônex s'élevant à CHF 200'000.- TTC.

4. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial dès la première année d'utilisation de la nouvelle passerelle estimée en 2026.

5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Chêne-Bougeries.

13. Motion du groupe Alternative « Pour une plus grande attractivité de la place de Graveson »

M. Bickel donne lecture de la motion :

Exposé des motifs

La place de Graveson constitue en quelque sorte le centre névralgique de notre commune. Elle est approximativement le centre géographique, entre Villette et Pont-Bochet, et est située sur l'artère principale qu'est la rue de Genève. De plus, elle se trouve à proximité des principaux commerces et de plusieurs lieux d'activité sociale de Thônex.

Enfin, elle dispose d'un espace ouvert et de bonne ampleur. Mais elle n'est que rarement mise en valeur et la plupart des habitants l'utilise principalement comme lieu de passage.

L'idée serait d'en faire un lieu d'animation plus important, qui permettrait de faire connaître des sociétés et associations de la commune, voire des communes voisines. Certes, on peut trouver de nombreuses informations dans le Chênois. Mais pour tous ceux qui ne le lisent pas, ou que de manière superficielle, un contact et une présentation physique seraient une information complémentaire bienvenue. Il ne s'agit cependant pas d'un marché traditionnel, que l'on peut trouver de manière hebdomadaire que l'on peut trouver à Chêne-Bourg et Gaillard.

Sur le principe, on peut envisager une utilisation mensuelle le samedi, à l'exception des mois de décembre et de juillet. La Mairie définit les dates et permet à chaque association de se présenter un nombre de fois équitable. Elle met à disposition des bancs, tables et tentes. Tous les partis et associations politiques, ainsi que religieuses y compris pour les récoltes de signatures sont exclus ces samedi-là. Les transactions financières sont interdites. Les dépliants d'information, des bulletins d'adhésion et de commande peuvent être remises aux personnes intéressées. Sans être exhaustif, les associations ou groupes suivants pourraient trouver leur place[M. Bickel n'énonce pas la longue d'associations citées dans l'exposé des motifs].

Considérant :

- *que la présentation de groupes actifs à Thônex ou dans les communes voisines sur la place de Graveson peut informer ou développer la vie associative,*
- *que cette place centrale permet ces manifestations mensuelles sans gêner la circulation usuelle des habitants, ni provoquer des désagréments,*
- *que la présentation de ces groupes ou associations complète l'information donnée dans le Chênois ou sur le site de la commune,*

Les motionnaires invitent le Conseil administratif à

- *étudier la faisabilité d'utilisation mensuelle, un samedi, de la place de Graveson, selon les motifs et considérants ci-dessus.*
- *présenter les fruits de sa réflexion à la commission des espaces publics.*

Débat

M. Boux de Casson indique que le groupe PLR ne votera pas pour cette motion pour trois raisons. Premièrement, la commune met déjà à disposition des équipements pour les associations, ce qui leur permet d'organiser des événements et de se promouvoir sans difficulté. Deuxièmement, il existe peu d'associations qui ont les ressources nécessaires pour s'engager à tenir des stands de manière régulière. Troisièmement, les associations de quartier préfèrent se promouvoir au sein de leur propre quartier, où elles ont déjà un public cible et des liens établis.

Le PLR restera ouvert à d'autres propositions qui pourraient renforcer la vie associative à Thônex, mais ne voit pas l'intérêt de cette motion.

M. Calame mentionne que le groupe le Centre-Verts'libéraux ne votera pas non plus cette motion, bien qu'il soutienne activement les associations et soit ouvert à toute proposition constructive qui n'enfonce pas des portes ouvertes.

À titre d'anecdote, **M. Calame** indique qu'il est président d'une association de quartier et cette dernière n'a été contactée qu'une seule fois par un président du CM qui s'est préoccupé du sort des associations après la période du Covid. Puis, aucun contact de la part de politiciens n'a été établi les années suivantes, et maintenant que les élections approchent, M. Calame reçoit des courriels de partis de tous bords disant se soucier du bien des associations. La présente motion va dans le même état d'esprit, le sort des associations semble être une préoccupation quinquennale car elles représentent un vivier de votants plus engagés que la moyenne citoyenne. Néanmoins, le message selon lequel les partis se soucient des associations tous les cinq ans n'est pas très bien reçu.

Sur le fond de la motion, **M. Calame** se demande si ses auteurs sont naïfs, volontairement ignorants de leurs connaissances communales, ou tout simplement authentiquement ignorants. Le fait est que la Mairie n'a jamais refusé à une association l'installation d'une table à la place de Graveson ou autre part, tant que la demande ait été faite. Non seulement elle autorise, mais elle encourage et soutient les associations en mettant à disposition gratuitement bancs, tables, tentes, électricité etc. en fonction des besoins. La commune de Thônex met régulièrement en avant les associations lors des fêtes et manifestations communales. L'événement « Mon été à Graveson » permet à de nombreuses associations, parfois même extra communales, d'être présentes sur la place, montrer leurs activités et partager leur savoir, et éventuellement recruter de nouveaux membres. M. Kilcher organise chaque année « Thônex bouge », où l'ensemble des associations sportives ont la possibilité de se présenter auprès des élèves des écoles. De nombreuses associations tiennent également des portes ouvertes le soir ou en fin de semaine. Ces manifestations sont largement fréquentées, et le bouche-à-oreille des membres a tendance à être beaucoup plus efficace pour la communication qu'une présence mensuelle à Graveson sans annonce préalable. La commune organise aussi tous les deux ans la Journée des associations, qui permet aux associations qui le souhaitent d'être présents lors d'une manifestation communale et a l'avantage de réunir des dizaines d'associations le même jour, au même endroit, avec une communication large diffusée par le Chênois et sur le site et sur les réseaux de la commune.

M. Calame revient sur la proposition de MM. Bickel et Ventouras, et trouve que s'ils veulent soutenir les associations, ils auraient pu trouver quelque chose de plus percutant que simplement mettre une table et un banc une fois par mois à la place de Graveson.

M. Ruppen admet que la place de Graveson, en béton, n'est pas très conviviale. Hormis en période électorale où elle accueille des panneaux, le lieu n'est pas beaucoup valorisé. Thônex manque aussi d'un vrai centre qui pourrait agglomérer les gens. La question se pose de savoir pourquoi un marché n'est pas tenu une fois par semaine. Il permettrait la promotion des circuits courts et des producteurs locaux de la rive gauche.

M. da Silva répond que la place de Graveson fait l'objet d'attention et d'activités, en particulier depuis la présente législature. Le CM a soutenu maintes fois qu'il faut occuper et reprendre l'espace public, en particulier cette place, où la Fête de la musique y est célébrée, ainsi que ThôNoël. Elle accueille tout un programme d'animations estivales qui vont du 15 juin au 15 septembre approximativement. La Journée des associations y est tenue tous les deux ans, en extension sur la zone Marcelly/parc Munier/salle des fêtes. Pour la première fois en 52 ans, le jumelage avec la ville qui a donné son nom à la place a été fêté avec une invitation ouverte à la population, en particulier l'apéritif le dimanche matin. De multiples activités y sont proposées, la police municipale a par exemple mené des opérations de sensibilisation avec les chiens, les espaces verts y font des ateliers-découverte. Cet espace est donc investi au moins deux fois par mois, soit une présence maximisée au vu des capacités des services communaux, qui ne sont pas des agences d'évènementiel mais des prestataires de services divers avant tout. Aujourd'hui, pour les associations qui souhaitent investir cette place, tous les voyants sont au vert. L'occupation de l'espace se fait très facilement par le biais d'un formulaire. Des associations font la démarche et bénéficient ainsi du soutien communal, surtout matériel mais qui peut aller jusqu'au financement d'une animation musicale. Des cinémas en plein air sont aussi organisés à Graveson.

La question que pose **M. da Silva** aux motionnaires, sans sarcasme ni mauvaise foi, est de savoir que faut-il faire de plus, concrètement et au-delà des slogans creux de campagne. Les associations ont la possibilité d'occuper l'espace, la commune met le matériel à disposition, les projets plus conséquents peuvent bénéficier de l'aide du service culturel, du pôle quartiers du service de la cohésion sociale, ou encore de la police municipale ou du service des espaces publics.

M. Uehlinger répond sur la notion de marché en soutenant que nombre de tentatives ont été effectuées dans ce sens. La commune a même réussi temporairement à en maintenir un, mais le fait est que la demande ne semble pas assez forte. Il faut savoir que le marché d'Annemasse concurrençait celui de Thônex par ses prix plus compétitifs, et avec une Coop, une Migros et un Denner, les gens n'achetaient pas suffisamment pour que le marché soit rentable. **M. da Silva** ajoute que Thônex s'est battu pour le mettre en place, ensuite, les jeudis apéros de Graveson n'ont pas assez bien fonctionné. La conclusion de ces essais ratés d'avoir concurrencés les marchés établis de Gaillard ou de la place Favre, est qu'il n'est pas nécessaire ou judicieux de vouloir caser un marché local à tout prix à Thônex.

Il faut élargir la réflexion à une échelle régionale, en considérant notamment le parvis de la gare de Chêne-Bourg, qui devient une centralité intéressante pour les Trois-Chêne. **M. da Silva** pense d'ailleurs qu'il faut sortir des ornières et frontières strictement communales, que les gens ignorent dans leur parcours quotidien. La réflexion sur le marché n'est pas morte, mais le constat est le même lorsque les commerçants étaient au bénéfice du soutien du centre commercial voisin, ils ne restaient pas sur site passés quelques mois.

M. Ruppen remercie les CA pour leurs réponses.

M. Knörr relève un aspect positif de la motion, soit le fait qu'elle reconnaît que la rue de Genève est une artère principale, et à ce titre elle ne doit pas être bouchée. L'UDC votera contre la motion, d'autant plus qu'elle représenterait une quantité de travail importante pour l'administration.

M. Germann répond à M. le Maire en confirmant qu'effectivement, toutes les associations n'ont pas forcément les moyens pour tenir un stand chaque samedi à Graveson. La procédure d'autorisation à suivre est certes connue, mais là ne réside pas l'intérêt de la motion. Il a déjà été régulièrement question d'augmenter l'occupation de la place pour éviter notamment que les jeunes y « zonent ». La plus-value de la motion est de demander à la commune d'être plus proactive dans la mise à disposition de la place, pour permettre aux associations de s'y présenter, et d'encourager le mouvement entre elles. Certes, le projet ressemble à la Journée des associations, et il semblerait opportun de répéter cet événement à plus petite échelle certes, mais à une fréquence plus élevée. En outre, cela permettrait à certaines associations qui trouvent les démarches compliquées d'avoir voix au chapitre.

M. da Silva répond que le projet de la Journée des associations n'est pas le fruit d'un CA ou d'un service, mais est issu d'une démarche participative avec les associations, qui ont plébiscité le fait de concentrer leurs présentations dans l'espace public sur une journée, maximum un weekend. Il s'agit en effet d'un moyen d'attirer du monde et de créer une dynamique d'événements sur une date précise, plutôt que diluer dans l'année cette dynamique par une présence sporadique quasiment invisible. **M. da Silva** verrait d'un mauvais œil le fait de devoir dire aux associations qu'il ne tient pas compte de ce qu'elles ont demandé, et qu'il impose une présence associative sur la place de Graveson, y compris durant les pics de froid et de chaleur en hiver et en été.

M. Bickel a écouté attentivement les arguments donnés, qu'il trouve convaincants au point que M. Ventouras et lui-même proposent de retirer la motion.

M. Stark se déclare très surpris de cette réaction, et estime que si les motionnaires s'étaient mieux renseignés, la motion n'aurait pas été déposée et la même conclusion aurait été atteinte sans perte de temps.

14. Motion des groupes Le Centre-Vert'libéral et PLR « Pour la création d'un skate park et d'un pumptrack sur les Trois-Chêne

M. Calame donne lecture de la motion corédigée avec Mme Moro :

On entend souvent sur nos communes des Trois-Chêne que les jeunes n'ont pas de lieu pour s'occuper de manière positive et sportive. Parfois même, on prend des mesures pour les chasser d'un lieu en raison des nuisances que leurs activités peuvent engendrer lorsqu'elles ont lieu proche des logements.

Or, il y a depuis quelques années un essor important des sports ludiques à deux roues (le skate, la trottinette ou le BMX) auprès des jeunes, qui peuvent se dépenser sportivement avec quelques acrobaties, sauts ou parcours de vitesse. On voit donc fleurir récemment, en plus des skate parks habituels connus depuis des décennies, des pumptracks.

Qu'est-ce qu'un pumptrack ? C'est un parcours bosselé avec des virages relevés, généralement pour le BMX, mais qui s'adapte facilement au skate ou à la trottinette, permettant un parcours de vitesse, de sauts et des virages à toute vitesse. Ces skate parks sont présents un peu partout en ville. Sur la rive droite, les deux pumptracks n'existent qu'à Pougny et Carouge [sic]. Un projet à Versoix est en cours, en plus des pistes de BMX du bout du monde. Rien dans la région des Trois-Chêne, sur la rive gauche du lac.

Or, ces activités gratuites, saines, librement accessibles selon des horaires à définir, attirent les jeunes (et les jeunes retraités). L'engouement pour le BMX ou le skateboard aux J.O. de Paris a été important et a permis de faire connaître ces sports à plus de population.

Nous sommes conscients que cela engendre des nuisances sonores, principalement par la planche qui claque sur la route en béton du skate park, les cris de joie et de bonne humeur des participants, ou les encouragements des spectateurs.

Ainsi, ces lieux ne peuvent implantés trop proches des logements. Dans une recherche de lieux propices aux Trois-Chêne, il nous est naturellement venu à l'esprit le domaine de Belle-Idée, à cheval sur Thônex et Chêne-Bourg, et à quelques centaines de mètres de Chêne-Bougeries. Les HUG sont en train de planifier le masterplan du site, et une intervention rapide des communes chênoises pourraient s'intégrer au processus actuel de cette étude de site.

Ce lieu est de grande taille. Il possède également de nombreux espaces libres et assez éloignés des habitations et des chambres de l'hôpital. Il est accessible facilement en transports publics et pourrait être idéalement placé proche du collège, du stade de foot et du tennis.

L'État de Genève est propriétaire du terrain, mais son magistrat Cyril Apothéloz en charge du sport et de sa promotion pourrait être un appui dans les discussions pour obtenir de l'État un bout de terrain pour y implanter de telles activités sportives. Pour rappel, l'État n'a pas hésité il y a quinze ans à céder une partie de ce terrain à la Ville de Genève pour y faire un stade de foot à cet endroit. Pourquoi donc ne pas espérer un nouvel accord pour des activités sportives populaires pour nos jeunes.

Nous avons également pensé au terrain déjà propriété des trois communes, à l'ouest du terrain C de football au CSSM, dont l'avantage est la maîtrise foncière du terrain, ce qui permettrait d'être plus rapide.

Nous sommes conscients qu'un tel parc aurait un coût de construction et d'entretien, et donc une mutualisation entre les trois communes chênoises, au même titre que pour le CSSM, nous paraît ici pertinente, d'autant plus qu'il pourrait bénéficier de subventions de la part du fonds intercommunal de l'ACG en cas de projet intercommunal. C'est pourquoi cette motion a été déposée dans les trois communes chênoises, afin de prier nos autorités d'étudier en commun l'opportunité, le potentiel et la faisabilité foncière avec l'État d'un tel projet intercommunal, qui dit de revenir dans les trois Conseils municipaux des Trois-Chêne, avec un crédit d'étude pour un tel projet, ou dans le cadre du CSSM le cas échéant.

M. Calame lit en conclusion les invites de la motion, reproduites ci-dessous.

Débat

À **M. Knörr** qui demande si les autres communes se sont déjà prononcées, il lui est répondu par la négative. En outre, la zone proposée au CSSM est inondable, et il faut considérer les distances à la rivière et au cordon boisé. En plus, les habitations proches possèdent une servitude de passage et il n'est pas sûr qu'il soit possible d'emprunter ce chemin pour accéder au lieu. Finalement, il semble que le CSSM doit utiliser l'espace le long de la route de Malagnou pour planter des arbres en compensation de ceux abattus.

M. Calame répond sur l'aspect inondable en avançant qu'un skate park est constitué de dalles de béton et un pumptrack de goudron. Il suffit de passer un coup de karcher après une inondation pour que le lieu redevienne praticable. Concernant les distances à respecter, il reste quand même de la place pour installer un pumptrack et/ou un skate park, bien que la taille doive être adaptée, naturellement. **M. Calame** indique que des photos d'exemples sont donnés dans la motion détaillée, en particulier le pumptrack de Gland dont la taille est relativement modeste à 20x50m. Concernant les nuisances, M. Calame pense que le skate park ou le pumptrack ne fera pas plus de bruit que le terrain de football C actuel, ouvert jusqu'à 21h30 ou 22h00. Il n'y aura pas d'éclairage puissant comme pour le foot, les nuisances lumineuses seront donc réduites. L'avantage de placer la structure au CSSM est qu'il est possible de limiter les nuisances en réglant les horaires et l'éclairage.

M. Knörr observe que les habitants du quartier se plaignent déjà beaucoup du stade de foot, qui reste un problème considérable. En outre, il est possible de rester plus tard en été car la journée est plus longue et les nuisances ne s'arrêteront pas à 21h.

M. Loureiro donne lecture d'une déclaration de l'Alternative :

J'ai une déclaration qui va dans le sens de cette motion, et même si elle est proposée par un autre groupe politique que le nôtre. Il faut croire que l'Alternative n'est pas rancunière et sait voter favorablement des motions d'autres groupes à 3 mois des élections sans les pointer du doigt en les accusant d'être électoraliste.

Notre commune, en constante croissance démographique, a besoin d'un développement des infrastructures publiques ET sportives en conséquence. La création d'un espace dédié au Skateparc et au Pumptrack tel que proposé ce soir, est un projet que notre groupe soutient évidemment, et qui d'ailleurs, fait partie intégrante de notre programme (une raison de plus pour le soutenir).

En effet, en plus de contribuer au bien-être de la population, ce type de projet renforce la cohésion sociale entre les habitantes et habitants de notre commune (et même d'autres communes on l'espère) et contribue également à rendre nos espaces publics plus vivants, donc plus sécurisés.

Quant au lieu que vous proposez ici, même s'il n'est pas définitif, pourra être revu et proposé par le CA car c'est une demande d'étude que nous votons et pas un projet final.

L'Alternative votera favorablement cette motion et invite les autres partis à en faire de même.

Pour la création d'un skate park et d'un pumptrack sur les Trois-Chêne

Sur proposition des groupes Le Centre-Vert'libéral et PLR,

le Conseil municipal

invite

Par 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

Le Conseil administratif à

- Étudier, avec les autorités des autres Communes des Trois-Chêne, le potentiel et la faisabilité d'une création d'un skate park et/ou d'un pumptrack sur le territoire des trois communes. En cas de refus par les autres communes, à étudier la faisabilité d'un tel projet de manière indépendante sur le territoire thônésien;

- A revenir devant le Conseil municipal avec un crédit d'étude tenant compte des coordinations préliminaires ou à demander au CSSM de prévoir un tel crédit.

15. Motion du groupe PLR « Renforcement de l'accessibilité numérique des services et informations communales via une application adaptée pour Thônex »

Mme Mancini lit premièrement l'exposé des motifs :

Nous proposons de développer une application mobile pour les habitants ou visiteurs de Thônex, inspirée des modèles tels que Intramuros à Gaillard, Bouge ma ville en France, ou Genève en poche, afin de centraliser les informations locales et de faciliter l'interaction entre les citoyens et l'administration municipale.

Avantages d'une telle application, notamment :

- *Visibilité accrue des événements locaux. Favoriser la participation citoyenne et soutenir l'économie locale en offrant une meilleure visibilité aux événements culturels, aux entreprises et aux associations de la commune.*

- *Notification en temps réel. Permettre aux utilisateurs de recevoir des notifications pour être informé rapidement des annonces importantes et des situations urgentes*

- *Signalement des incidents de harcèlement de rue. Inclure une fonctionnalité pour signaler de manière confidentielle les gestes et propos déplacés dans l'espace public directement à la police municipale.*

- *Participation citoyenne et signalement. Donner au citoyen la possibilité de signaler des problèmes tels que : infrastructures publiques endommagées, écopoints pleins, dépôts sauvages, éclairage défectueux et/ou suggérer des améliorations.*

- *Intégration avec d'autres services. Offrir des liens avec d'autres applications telles que celle des TPG ou de Mobility. Inclure une carte de la ville avec des emplacements clés (bornes de chargement pour voitures électriques, défibrillateurs, parcs, infrastructures communales etc., facilitant ainsi les déplacements et l'accès aux services.*

Considérant ce qui précède, cette initiative vise à renforcer les liens entre l'administration et les Thônésiennes et Thônésiens, tout en simplifiant leur quotidien grâce à des fonctionnalités pratiques et un accès rapide aux informations. Cette motion est un pas de plus vers une ville de type SmartCity, orientée vers l'avenir.

Mme Mancini conclut sa lecture avec les invites de la motion, reproduites ci-dessous.

Mme Mancini établit que cette motion l'a incitée à consulter Genève en poche, où elle a découvert des informations concernant Thônex qui ne sont pas disponibles à Thônex. Elle s'interroge donc, notamment concernant un appel à cotisation de la maison de quartier de Thônex. Elle a aussi découvert que le Conservatoire a des locaux à Belle-Terre, et qu'il existe un comité d'organisation des fêtes de la maison des quartiers. Il est assez interpellant que Thônex soit plus visible sur Genève en poche qu'à Thônex même.

Débat

Mme Cauvin remercie au nom du groupe Alternative les motionnaires de traiter le sujet, qui est d'actualité. Néanmoins, l'Alternative propose un renvoi en commission en vertu de l'article 4, pour que la motion soit traitée conjointement avec la motion qui figure au point 16 de l'ordre du jour. Le motif étant que ces deux sujets doivent être traités ensemble, notamment la compatibilité du site avec une application et l'opportunité d'avoir une telle application. La dématérialisation évoquée au point 16 paraît encore compliquée, les formulaires ne sont par exemple pas compatibles avec une application et peuvent être relativement compliqués à remplir.

Il apparaît que l'inclusivité, l'accessibilité et la lutte contre la fracture numérique doivent être abordées de manière globale, raison pour laquelle l'Alternative propose un renvoi des deux motions en commission des auditions et de la communication pour qu'elles soient traitées ensemble. Enfin, Mme Cauvin souhaite attirer l'attention sur l'application CommuneApp, romande contrairement aux applications franco-françaises mentionnées par Mme Mancini. Elle suppose une mutualisation des services, ici avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, car comme l'a dit M. le Maire, les cheminements des habitants ne se limitent pas aux frontières communales. Cette application est relativement récente, **Mme Cauvin** note que la commune proche de Choulex est déjà incluse dedans.

Le Président indique pour la forme qu'un premier vote sera pris sur le renvoi en commission, et la même procédure sera appliquée au point suivant puisque Mme Cauvin l'a proposée.

M. da Silva indique qu'après discussion, M. Uehlinger et lui-même ont une proposition qui va dans le sens de celle de Mme Cauvin. Premièrement, la proposition est très intéressante et il s'agit d'un projet sur lequel l'administration travaille déjà. Elle est déjà à bout touchant sur le déploiement d'un service de réservation de salles en ligne, les bâtiments communaux sont modélisés sur des outils comme Catenda, le territoire est

cartographié sur Uzufly, et un budget a été voté pour la refonte du site internet afin de le rendre plus interactif. Finalement, un projet d'application de Thônex est déjà en réflexion au sein des services, certains utilisent d'ailleurs une application interne aux services pour déclarer des incivilités ou des déprédations comme les dépôts sauvages. Il s'agit d'une phase test pour peut-être développer un service adressé à tout public.

En résumé, entre les travaux en cours à l'administration, la motion qui a un but similaire et surtout, les recommandations du Conseil des habitants qui demande la mise en place d'une application citoyenne avec toute une série de critères précis, **M. da Silva** pense qu'il serait dommage de s'entêter à voter un texte maintenant. Tout le monde pourrait profiter d'un renvoi en commission car il permettrait de concerter les réflexions de l'administration, les demandes du Conseil des habitants et celles des motionnaires. Des noms ont été avancés, mais il semble possible de travailler avec des entités plus locales. La finalité des deux projets/motions serait meilleure s'ils étaient traités ensemble en commission.

M. Calame plussoie entièrement les propos de son préopinant et de sa préopinante, dans la mesure où il allait demander le même renvoi en commission communication. Le bien-fondé des deux motions est indéniable. Un tour de table plus exhaustif permettrait de trouver encore plus solutions, ou de les affiner pour qu'elles correspondent au mieux aux besoins. Le problème des applications « locales » est de faire en sorte que les utilisateurs s'en servent. Elles doivent pouvoir être accessibles qu'importe où l'on se trouve. Peut-être qu'une projection à l'échelle cantonale est démesurée, mais il semble important d'au moins assurer une intercommunalité avec les communes chênoises. La réflexion devra donc porter autant sur les contours de l'application/du site, mais aussi sur la mutualisation avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Aussi, il serait judicieux d'étudier un partenariat avec le SITG.

M. Uehlinger indique qu'il a une deuxième casquette qui est celle de président du SIACG, le service informatique de l'ACG. Ce dernier travaille sur des projets de guichet unique applicable à toutes les communes. Finalement, la commission communication et auditions est la plus indiquée dans la mesure où elle regroupe les trois magistrats communaux et aborde des sujets qui peuvent toucher à tous les dicastères. Il faudrait demander à son président, qui se trouve aussi être le Président du Conseil municipal, s'il faut recevoir le directeur du SIACG pour voir ce qu'il se pratique au niveau de toutes les communes hormis la Ville de Genève.

M. Knörr déclare que le groupe UDC est favorable au renvoi des deux motions en commission, car il craint la dispersion des informations et besoins parmi les différentes entités en question.

M. Piguet s'inquiète de la question des applications souveraines. En effet, il est louable de travailler avec des acteurs locaux mais il faut être sûr qu'en amont, ils ne travaillent pas avec d'autres acteurs qui détiennent des droits et des accès aux informations. Il faut prendre le réflexe d'une informatique, un point que **M. Piguet** estime crucial pour le présent et l'avenir.

<u>Vote sur le renvoi en commission</u>

- **Par 20 voix pour et 1 abstention, la motion du groupe PLR « Renforcement de l'accessibilité numérique des services et informations communales via une application adaptée pour Thônex » est renvoyée en commission communication et auditions.**

Mme Mancini tient à demander que le renvoi en commission ne prenne pas trop de temps. En effet, la commission communication et auditions ne se réunit pas souvent et il serait dommage de devoir attendre une année ou plus pour un projet qui remporte l'unanimité.

16. Motion du groupe PLR « Pour une administration moderne et inclusive »

Le Président cède la parole aux auteures de la motion, **Mmes Mancini** et **Moro** pour qu'elles en donnent lecture :

Exposé des motifs :

La Ville de Thônex a récemment partagé sa nouvelle identité visuelle, souhaitant moderniser son image, et a initié un processus de numérisation des archives. Dans un contexte où de nombreuses nouvelles technologies ont fait leur apparition, nous sollicitons que l'administration poursuive ces efforts. En effet, le groupe PLR est convaincu que l'administration publique doit davantage migrer sur internet.

Dans le cadre de la refonte du site internet de l'administration, notamment, nous souhaitons que les formulaires soient dématérialisés. Cela pourrait se faire par étapes, en commençant par les démarches de demandes d'attestation officielle, les formulaires de démarches relatives à l'état civil et la réservation des salles. Sur ce dernier point, un calendrier numérique pourrait également aux utilisateurs de voir quelle salle est disponible ou prise, et à quelles dates.

Ces mesures pourraient permettre de réduire le temps passé pour les démarches administratives pour les entreprises et les particuliers, en leur proposant un accès simple aux documents recherchés. Cela permettra également d'améliorer la communication de l'administration et la transparence, et aura un impact sur la réduction de l'utilisation du papier. Ces évolutions devront également être prises en considération et mises en place par la Fondation du logement et la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

Toutefois, une permanence au guichet communal devra être garanti pour les personnes âgées qui ne disposent pas des infrastructures informatique, et pour assurer les services minimaux en cas de panne, par exemple. De plus, l'administration sera attentive aux conséquences possibles liées à la fracture numérique et proposera une sensibilisation aux personnes concernées via le service de la cohésion sociale.

Nous souhaitons que cette modernisation aille de pair avec une réflexion liée à l'inclusion. Ainsi, les nouveaux supports publiés ou mis à disposition du public devront être accessibles à tous. Les démarches doivent se faire pour permettre, par exemple, aux malvoyants d'accéder aux textes, en leur permettant d'écouter le contenu, à l'instar de ce qui a été mis en place par la Tribune de Genève.

Cette réflexion doit également être menée pour le prochain site internet. Cela permet de créer du lien social, de favoriser les échanges et d'avoir une vraie démarche inclusive.

Considérant :

- *L'évolution de la société et les nouveaux moyens technologiques,*
- *Le gain de temps que permet l'informatisation des démarches,*
- *La facilité d'accès que permet les outils numériques,*
- *L'inclusion nécessaire pour favoriser l'accès à l'information à tous les habitants*

Le groupe PLR invite le Conseil administratif à :

- *Dématérialiser les formulaires de l'administration, en commençant par une phase pilote sur un thème ;*
- *Communiquer à l'ensemble des habitants sur ces nouvelles possibilités;*
- *Favoriser la transparence de l'information en mettant en place différents outils numériques, notamment un calendrier des disponibilités pour les locations de salles ;*
- *Entamer une démarche inclusive afin de rendre accessibles à tous l'information de l'administration.*

En l'absence de remarques, **le Président** soumet l'objet au renvoi en commission.

Vote sur le renvoi en commission

- **Par 22 voix pour et 1 abstention, la motion du groupe PLR « Pour une administration moderne et inclusive » est renvoyée en commission communication et auditions.**

17. Motion du groupe l'Alternative « L'installation de bornes d'information sur les horaires des bus et des trams sur la commune »

Le Président cède la parole à l'auteur de la motion **M. Germann** pour qu'il en donne lecture.

Cette motion vise à améliorer l'accessibilité et la visibilité des horaires de bus et de tram dans la commune. Les bornes d'information permettant aux usagers des transports en commun de planifier leurs déplacement de manière plus efficace et de réduire ainsi les cas d'attente.

La motion propose d'installer les bornes d'information d'une part aux arrêts de bus et de tram les plus fréquentés de la commune, et d'autre part dans des espaces publics fréquentés comme les écoles ou les salles communales.

Les bornes d'information contiendraient les informations suivantes : les horaires de passage des différents bus et trams, les correspondances possibles avec d'autres lignes, et les retards éventuels ainsi que les perturbations du trafic.

La motion recommande d'utiliser des bornes d'information modernes, équipés d'écrans LCD ou LED permettant une lecture rapide des horaires. Le financement de ces installations peut être assuré par différents moyens, en collaboration avec les TPG, en utilisant les subventions

disponibles pour les transports en commun, en utilisant une partie du budget communal consacré aux infrastructures ou à la mobilité.

Considérant :

- L'importance des transports en commun dans notre commune,

- Le besoin croissant de disposer d'informations précises sur les horaires des bus et des trams,

- L'évolution technologique permettant l'installation de bornes d'information modernes,

Sur proposition du groupe Alternative, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Installer des bornes d'information sur les horaires des bus et des trams dans différents lieux stratégique de la commune.

- Réaliser de tels projets dans les meilleurs délais.

Débat

M. Calame remercie le motionnaire de vouloir promouvoir l'utilisation des transports publics, vœu partagé par le groupe Le Centre-Verts'libéraux. Néanmoins, cette motion soulève quelques questionnements.

M. Calame était enfant dans les années 70, le trolleybus passait à une fréquence de 10 à 15 minutes. Il n'y avait pas de téléphone portable, ni de panneaux qui indiquaient quand le bus passait. Seul un poteau avec les horaires affichés était présent, et impliquait de calculer l'arrivée du prochain transport. Il existait ainsi un côté pédagogique. Sauf que, bien souvent, les horaires se révélaient faux puisque tout le monde portait des montres mécaniques qui étaient soit en retard, soit en avance. Il n'existait pas de centrale de coordination du trafic qui indiquait quand partir ou s'il fallait ralentir. Ainsi, les horaires n'étaient souvent pas respectés. Toutefois, personne ne se portait plus mal d'avoir un bus en retard, ou en avance d'ailleurs.

En 2025, des panneaux d'information sont présents à presque tous les arrêts, et l'immense majorité des gens ont un téléphone numérique à l'heure, ce qui leur permet de savoir quand les bus et trams viennent. Thônex se trouve en outre en position privilégiée dans la mesure où les trams y passent très fréquemment. Savoir qu'il arrive dans 1 ou 3 minutes ne changera pas beaucoup la planification des voyageurs. La remarque est aussi valable pour les bus au départ de Vallard ou de Belle-Terre.

De plus, presque tout le monde a un smartphone et peut accéder aux applications pertinentes des TPG et des CFF, ce qui rend l'intérêt des panneaux aux arrêts moindre. Néanmoins, il existe des utilités aux panneaux, notamment savoir de quel quai part un bus, particulièrement aux grands arrêts qui disposent de multiples quais dispersés, comme au terminus de Moillesulaz.

M. Calame demande quel est l'intérêt de placer de tels panneaux dans les écoles. Les élèves de primaire ne prennent généralement pas le bus. Il reste donc ceux du cycle, qui connaissent par cœur l'horaire du bus qui les ramène chez eux, et ne trouve donc pas d'utilité à un panneau d'information.

Le Centre est un peu perplexe, il soutient également la promotion des transports publics, mais n'est pas convaincu que ces panneaux soient prioritaires. Il propose soit de refuser la motion, soit de faire un amendement général pour la transformer en résolution à envoyer au conseil d'administration des TPG leur demandant la possibilité d'installer des panneaux aux arrêts qu'ils jugent les plus utiles. Il ne relève pas de la compétence de la commune de le faire, ou de le financer.

M. Stark donne lecture d'une intervention en réponse à la motion de M. Germann :

Monsieur Germann,

J'ai pu constater par moi-même que les utilisateurs des TPG, si besoin, consultent les horaires et correspondances sur leur téléphone portable, et qu'il y a déjà des bornes électroniques aux arrêts les plus fréquentés, en plus du tableau d'horaires traditionnel présent à tous les arrêts.

Sans entrer dans les détails de votre motion, si celle-ci devrait se réaliser, elle coûterait une blinde ! Trouvez la solution. Et vous croyez que les TPG, juste pour Thônex, seraient prêts à installer des centaines [sic] de bornes d'information ?

Il est vrai que votre motion devait être votée en décembre, mais Noël est passé. Il ne revient pas à la commune d'étudier ce genre d'infrastructure. Le groupe PLR et moi-même invitent le Conseil municipal ici présent à rejeter cette motion et ne pas entrer en matière.

M. Knörr se range derrière la déclaration de M. Calame, et donne lecture de la sienne au nom de l'UDC.

À Genève, les aménagements TPG sont certes importants pour la population, mais surtout très utiles aux urbanistes et stratèges de la mobilité, car ils les emploient non pas à faciliter la mobilité dite douce, mais à entraver le trafic privé. La rue de Lausanne et la route de Mon-Idée en sont des exemples.

Nous pourrions, de façon un peu simpliste et brutale, rappeler aux auteurs de la motion que n'importe quel téléphone portable, même les plus basiques, peuvent fournir toutes les informations d'une borne à diverses applications gratuites, qui ont aussi l'avantage de ne rien coûter à la collectivité en installation, ni en entretien, maintenance ou encore en réparation après vandalisme.

Pour répondre à cette motion à la Harry Potter, énumérons quelques interrogations :

Si nous avons déjà effleuré le problème des coûts d'installation, d'entretien et de maintenance, les TPG fourniront-ils les informations à titre gracieux, ou faudra-t-il payer une licence ? Ces informations, comment seraient-elles transmises, par WiFi, avec abonnement, par câble ? Quid de l'alimentation électrique, des connexions, du génie civil ?
Les emplacements sur le domaine public cantonal, faudra-t-il payer une redevance pour cette occupation ? L'emprise au sol entrera-t-elle en adéquation avec l'ensemble des mesures de sécurité (largeur du trottoir, distance depuis le bord de la chaussée etc.) ?

Honnêtement, même moi-même, si je veux me rendre de mon domicile à l'aéroport, je fais une recherche sur internet avant de partir. Une fois cette recherche effectuée, après avoir obtenu les résultats, il y a gros à parier que je commande un taxi ou un Uber. Une ex-Conseillère administrative Verte de la Ville de Genève a tout de même déclaré que le moyen le plus court de se rendre d'un point A à un point B à Genève est la voiture.

M. Germann fait remarquer que de nombreux arrêts d'autres communes sont équipés de bornes d'information alors qu'ils sont beaucoup moins fréquentés que l'arrêt Moillesulaz, par exemple. Par contre, ce dernier a vu deux nouvelles bornes d'affichage publicitaire être installées récemment, ce qui montre qu'il est possible d'en mettre en place. L'infrastructure électrique et de fibre numérique étant proche, il est aisé de les relier. Concernant l'utilité de ces installations, l'application TPG permet certes de trouver les horaires, mais pouvoir consulter les bornes sur place est plus rapide et accessible. Certains usagers trouvent aussi qu'il est compliqué d'utiliser une application. En plus d'informer sur les horaires, les bornes indiquent aussi les perturbations et retards sur les lignes. Peu d'arrêts seraient visés sur la commune, plutôt une dizaine que les centaines évoquées par M. Stark. Pour les espaces publics, les écoles ont été mentionnées, mais la motion vise aussi les salles communales et lieux très fréquentés.

M. da Silva, à titre de responsable du dicastère de la mobilité, indique que, quelle que soit l'issue du débat, il existe un problème de compétence sur la forme de cette motion. Les panneaux/bornes sont la propriété des TPG lorsqu'ils sont posés et les informations qui y apparaissent sont fournies par leurs services. À moins que le but de la motion vise à ce que la commune développe son propre service de créateur de contenu et d'information, la décision est dans les mains des TPG. **M. da Silva** propose de renvoyer l'objet en commission, et s'engage à se renseigner auprès des TPG du pourquoi il n'y a pas de bornes à certains arrêts à Thônex. Cela évitera un débat quelque peu stérile puisque la commune n'a pas de compétence sur la question. Il existe certes des avantages, mais aussi des inconvénients. **M. Germann** rebondit sur ce propos en admettant que la commune n'est pas compétente pour réaliser les bornes, mais elle peut inviter les TPG à le faire. L'idée évoquée de transformer la motion en résolution semble donc appropriée.

Mme Cauvin remarque que l'assemblée vient de parler d'inclusivité et de fracture numérique. Les bornes TPG constituent un moyen pratique pour les personnes âgées de s'enquérir des horaires, puisque tout le monde n'est pas forcément à l'aise avec un téléphone ou a les moyens de prendre un Uber. À ce sujet, **Mme Cauvin** invite ses préopinants à penser avec un peu d'empathie.

Suite à la remarque de M. da Silva, **M. Calame** retire sa demande d'amendement général de transformation en résolution et propose le renvoi suggéré en commission pour que la question puisse être traitée.

Vote du renvoi en commission

- **Par 13 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, la motion du groupe l'Alternative « L'installation de bornes d'information sur les horaires des bus et des trams sur la commune » est renvoyée en commission.**

18. Proposition du Conseil administratif

Néant.

19. Questions écrites

M. Bruno da Silva, Maire.

Réponse à la question de M. Knörr – « séances cohésion sociale et sécurité »

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Knörr (cf. annexes). Ce dernier se déclare satisfait de la réponse.

Réponse à la question de Mme Alimi « l'Union des Villes Genevoises (UVG) »

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question écrite de Mme Alimi (cf. annexes). Il ajoute en complément à la première question que l'ACG joue un rôle suffisant et à la deuxième question, que l'adhésion constituera un choix politique à effectuer par le CA à venir. **Mme Alimi** remercie M. da Silva pour le travail effectué en préparation des réponses données, bien qu'elle regrette qu'elles n'aient pas été plus approfondies.

M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif.

Réponse à la question de M. Knörr – « Pétition du 14 mai 2024 pour un renforcement de la sécurité des chemins Curé-Desclouds, Bois-des-Arts et l'avenue des Verchères »-

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question écrite de M. Knörr (cf. annexes). **M. Knörr** se déclare satisfait que le CA et l'administration aient fait le maximum pour les pétitionnaires, sachant que M. da Silva s'est personnellement impliqué. Le but de sa question était en priorité de rassurer les auteurs de la pétition, mais aussi de dénoncer le paradoxe qui existe entre eux et la présente assemblée. Suite à deux cruels fait divers et une situation de trouble persistante sur la place de Graveson, la commune a fait réaliser un sondage. Afin de justifier la motion du 26 septembre 2023, Thônex a lancé une analyse des nuisances sonores nocturnes. La motion était quelque peu simpliste puisque les personnes sur le terrain sont conscientes que les nuisances ne sont pas que nocturnes. Lors des commissions réunies sociale et sécurité du 15 octobre 2024, le bilan de l'été a été présenté. La police municipale et les correspondants de nuit travaillent de concert, une collaboration que l'UDC loue.

M. Knörr entame une lecture d'une réaction préparée à la réponse donnée, mais M. le Président l'interrompt en demandant le rapport entre cette réaction et la réponse du CA. **M. Knörr** déclare que les pétitionnaires attendent une réponse car ils se sentent en insécurité.

En outre, lors de deux commissions, il a été établi que les réponses ne seraient qu'uniquement sociales, en se basant sur le rapport dressé par Team Consult, qui précise que le sentiment de sécurité n'est que de 54%, largement en-dessous de la moyenne genevoise. En outre, les propositions qui ont reçu le plus de soutien pour augmenter la sécurité et donc la qualité de vie sont davantage de patrouilles municipales et cantonales, ainsi que l'installation de caméras et l'augmentation de l'éclairage des rues, et non la solution sociale mise en avant.

Réponse à la question de M. Knörr - « quel est le ratio optimal d'agents municipal par rapport à la population »

À **M. Knörr** qui demande que soient lues seulement les réponses aux questions d'effectif, **M. da Silva** répond que comme M. Kilcher aurait dû donner cette réponse, il se doit de la donner entièrement, sauf si M. Knörr se contente de la version écrite distribuée. Ce point étant clarifié, **M. da Silva** donne lecture de ladite réponse (cf. annexes).

M. Knörr remercie M. da Silva et s'excuse de l'avoir fait lire toute la réponse, et surtout, toute la première partie de la question. Son but était de faire remarquer qu'au 1er janvier 2024, l'effectif était de onze personnes, et que durant toute cette année, il a été dit que trois agents seraient engagés, ce qui n'a pas été le cas.

Question écrite de M. Calame

M. Calame donne lecture de sa question écrite, intitulée « plantes interdites » (cf. annexes).

20. Propositions individuelles

M. Calame indique qu'étant donné l'absence de M. Kilcher, il a changé son divers en proposition individuelle à lui transmettre. Elle concerne le CS Chênois, dont de nombreux parents s'inquiètent de la situation relayée par la Tribune de Genève il y a quelques semaines sur les problèmes de gestion impactant en particulier les activités junior. La proposition de M. Calame consiste à demander au CA de s'enquérir de cette question au sein du Bureau du Conseil intercommunal pour que la sérénité puisse revenir dans ce club et que les enfants puissent exercer leur sport favori dans les conditions idéales.

21. Divers

M. Knörr rappelle qu'un bail a été conclu pour un local situé à la place du Chêne-vert, destiné à accueillir des jeunes afin de les éloigner de la place de Graveson. L'argument phare pour cette location était qu'il était nécessaire d'avoir une assise en face de la place. Il se trouve que ce local n'est plus utilisé à cette fin, et la question se pose de savoir qu'en faire maintenant que l'argument principal n'est plus valide.

M. da Silva maintient qu'il s'agissait du meilleur positionnement pour ce local. Il n'a pas pu être gardé à cette fin, notamment en raison de questions de cohabitation avec les habitants de la copropriété.
L'administration ne s'est pas entêtée et a procédé à un déplacement de 200m du local, maintenant situé à l'arrière du centre commercial de Thônex, à proximité du quartier. La destination de l'ancien local du 96 rue de Genève, a été présentée en commission jeunesse et en commission cohésion sociale, puisqu'un projet de halte-garderie a été développé par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex. M. Kilcher a utilisé la surface afin de répondre à des besoins criants en matière de petite enfance.

M. Boux de Casson revient sur le contrat de bail avec l'exploitant de Villette. Il s'enquiert de savoir si ce dernier a une complète liberté des récoltes, ou s'il existe des restrictions.

En outre, **M. Boux de Casson** demande que l'agriculteur puisse nettoyer annuellement le bas du mur, envahi par les ronces qui obscurcissent la vue. **M. Uehlinger** répond qu'il n'a pas été décidé de ce qui serait planté sur la parcelle, et qu'il se voit mal imposer une culture ou une autre à un agriculteur. Une restriction établie est que ladite parcelle a perdu son statut viticole. Il n'est donc pas possible de planter de la vigne. Quant au pied de mur, il est effectivement possible de demander un toilettage. Des velléités d'installation de panneaux solaires sur cette surface inutilisée ont été soulevées, mais vu que le site et la vue sont protégés, il est peu réaliste de compter dessus.

M. Stark aborde la promenade des Oiseaux et le chemin des Deux-Communes. Il s'enquiert de savoir l'échéance de la mise à disposition du futur parc dans cette zone. En outre, à l'extrémité de la promenade se trouve une chaîne vétuste, et **M. Stark** demande si la commune est disposée à la remplacer afin sécuriser le parcours qui mène à l'école Marcelly. **M. Uehlinger** répond que les travaux devraient se terminer fin avril normalement. Concernant la chaîne, un sujet récurrent, il conseille de s'adresser à la régie car il s'agit d'un chemin privé. **M. Stark** réplique qu'il s'agit tout de même d'un accès au parc, géré par la commune. **Le Président** précise que l'idée à terme est que le parc soit traversant, et que les gens n'aient pas à emprunter ce cheminement. **M. Uehlinger** réitère que la commune ne va pas gérer toutes les chaînes et obstructions qui se trouvent sur du domaine privé, étant donné qu'elle a déjà de la peine à s'occuper de celles sur des cessions ou servitudes communales.

Mme Moro rebondit sur le thème du domaine privé en demandant si l'éclairage de tous les chemins privés a bien été supprimé, et notamment ce qu'il advenu du chemin de la Béraille. **M. Uehlinger** répond que tous les chemins privés « où la commune payait » ont été éteints, sauf peut-être un ou deux dont les raccordements doivent être soit transférés, soit éteints. Concernant le chemin de la Béraille, l'association du même nom, donc les propriétaires du chemin, paie l'électricité depuis 15 ans. La seule intervention que la commune effectue est un entretien accru du chemin en contrepartie de l'autorisation donnée aux piétons de l'emprunter.

M. Piguet demande des détails sur la réfection du restaurant scolaire d'Adrien-Jeandin. **M. Uehlinger** rappelle que l'article 48 a été sollicité et obtenu. Un bureau travaille aujourd'hui sur la question et effectue les demandes d'autorisation. Les périodes de travaux sont essentiellement limitées à l'été, en raison de l'activité scolaire et de l'ampleur de l'intervention. Aucune date définitive n'est connue, mais les travaux ne seront pas réalisés avant l'été.

En l'absence d'autres divers, la séance est levée à 23h48.